



## Le coefficient sur fiche de paye

Par **Fabidivorce**, le **18/02/2011** à **17:29**

Bonjour,

Décidemment, je ne vais plus pouvoir me passer de ce forum, j'y apprends beaucoup et cela m'aide! merci!

Voilà, je travaille dans une SARL depuis bientôt 5 ans. Petite structure (nous sommes 5), j'effectue des tâches qui ne relèvent pas du secrétariat classique, mais quasiment d'assistante de direction, voir plus !! au fil des années, j'en ai fait de plus en plus..

Il y a deux mois, car j'ai l'intention enfin de m'intéresser à mon avenir professionnel, j'ai demandé à mon employeur de bien vouloir me donner le fameux "coefficient", qui serait censé correspondre à l'ensemble des tâches effectuées, et à ce jour....Ma soeur ne voit tu rien venir!!!

Je continue donc mon travail sans rechigner, mais je me demande si mon employeur n'est pas dans l'obligation de me donner ce coefficient?

Pouvez vous m'aider?

Merci beaucoup